Marais de Lattes
(Identifiant national : 910006981)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 34323014)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, .- 910006981, Marais de Lattes. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910006981.pdf*

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon
Rédacteur(s) :Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Centroïde calculé : 727198°-1840095°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 24/09/2007
Date actuelle d'avis CSRPN : 24/09/2007
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 4
6. HABITATS 5
7. ESPECES 6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Hérault
- Commune : Palavas-les-Flots (INSEE : 34192)
- Commune : Lattes (INSEE : 34129)

1.2 Superficie

239,51 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):
Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF des Marais de Lattes se situe sur le littoral héraultais, entre les agglomérations de Lattes au nord, Pérols à l'est et Saint-Jean-de-Védas à l'ouest.

C'est une zone humide d'environ 240 hectares située au coeur des étangs palavasiens, au niveau de l'étang du Méjean. Elle en occupe les berges nord-ouest, ouest et sud-ouest. Elle correspond à une ancienne zone agricole possédant un réseau de roubines ponctuées de martellières entretenues et fonctionnelles.

Au sein d'un environnement assez artificialisé (route départementale 986 et 132, aires de stationnement, urbanisation de Lattes « Saint-Sauveur «...), le territoire de la ZNIEFF conserve des activités agricoles d'élevage (trois manadiers). La chasse y est également pratiquée sur une partie de la zone, excepté sur le « Marais du Maupas «, espace classé en réserve de chasse et de faune sauvage. Plusieurs aménagements organisent la fréquentation touristique sur le site : Maison de la Nature, sentiers de découverte et de randonnée, observatoires ornithologiques, aires de pique-nique...

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Périmètre d'acquisition approuvé par le Conservatoire de l'Espace Littoral
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Zone humide protégée par la convention de Ramsar

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Oiseaux - Floristique - Phanérogames		

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF englobe les zones de marais qui s'étendent sur plus de 4 km depuis le Domaine de Fangousse au nord, jusqu'au Pont des Quatre Canaux au sud.

Les limites correspondent à l'est, au rivage de l'étang du Méjean, partout ailleurs aux changements de milieux (passage des zones de marais à des zones cultivées, urbanisées ou à des infrastructures).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

L'intérêt écologique des étangs palavasiens et des zones humides périphériques, au sein desquels se trouvent le Marais de Lattes, est reconnu à travers divers classements.

La moitié du site est propriété du Conservatoire du Littoral, assurant ainsi une protection foncière forte. Un plan de gestion est effectif sur le site et permet ainsi d'en assurer une protection et une gestion écologique.

L'aménagement de deux déversoirs sur le site (aménagements pour lutter contre les inondations) rend la ZNIEFF très vulnérable lors de crues en raison de l'arrivée massive d'eau douce accompagnée de sédiments et détritus. Par ailleurs, les étiages sévères en été sont aggravés par des besoins accrus en eaux (prélèvements pour l'irrigation).

La forte fréquentation par le public peut localement menacer le patrimoine de la ZNIEFF : piétinement de la végétation, dérangement des oiseaux, divagation des chiens, dépôts d'ordures...

La cabanisation, au nord (secteur de « Saint-Sauveur «), induit une pression d'urbanisation, pouvant provoquer la destruction des habitats et de la flore patrimoniale et la fragmentation des habitats.

En outre, certaines espèces exotiques invasives comme la Jussie (Ludwigia ssp.) ou le Ragondin (Myocastor coypus) sont une menace pour le patrimoine.

La conservation du patrimoine de la ZNIEFF impliquera la poursuite et la mise à jour régulière du plan de gestion existant sur le site :

- gestion hydraulique adaptée à la fois aux habitats et aux espèces de la flore et de la faune (restauration et creusement de roubines, ajouts de martellières...) ;

- équilibre entre la fréquentation du public et la capacité d'accueil des milieux naturels (contrôler les entrées du site, les sentiers...) ;

- maintien d'un pâturage extensif adapté aux exigences écologiques de chacun des habitats (éviter le surpâturage, poser des clôtures, éviter le pâturage dans les roselières...) ;

- proscrire l'extension de l'urbanisation (cabanisation) et donc le drainage des parcelles et leur comblement.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges		- Phanérogames	- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.3414 Gazons méditerranéens à Cyperus				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	*Butor étoilé*	Reproduction indéterminée	Informateur : Xavier Rufray, CEN LR				2007
	2517	*Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)*	*Cigogne blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	*Echasse blanche*	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
	2477	*Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)*	*Blongios nain, Butor blongios*	Reproduction indéterminée	Informateur : Xavier Rufray, CEN LR				2007
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	*Chevalier gambette*	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2006
Phanérogames	85625	*Bassia crassifolia (Pall.) Soldano, 1994*	*Spirobassie à feuilles épaisses, Bassia hirsute, Bassie hérissée, Bassie à feuilles épaisses*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2005
	137271	*Leucojum aestivum subsp. aestivum L., 1759*	*Nivéole d'été*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Olivier ARGAGNON, M. James MOLINA, M. Vincent GAUDILLAT, CBNMP				2009
	109126	*Myosurus minimus L., 1753*	*Ratoncule minime, Queue-de-souris naine, Petite ratoncule, Queue-de-souris, Queue-de-rat, Ratoncule naine*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2005
	113838	*Plantago cornutii Gouan, 1773*	*Plantain de Cornut*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2005

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125686	*Taraxacum palustre (Lyons) Symons, 1798*	*Pissenlit des marais*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Olivier ARGAGNON, M. James MOLINA, M. Vincent GAUDILLAT, CBNMP				2009
	141632	*Thalictrum morisonii subsp. mediterraneum (Jord.) P.W.Ball, 1962*	*Pigamon luisant, Pigamon méditerranéen*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Olivier ARGAGNON, M. James MOLINA, M. Vincent GAUDILLAT, CBNMP				2009
	127546	*Triglochin maritima L., 1753*	*Troscart maritime*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP				2007
	128062	*Typha angustifolia L., 1753*	*Massette à feuilles étroites*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. James MOLINA, CBNMP				2009

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2473	*Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2477	*Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2517	*Ciconia ciconia (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
	2586	*Tringa totanus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée *(lien)*
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national *(lien)*
	3112	*Himantopus himantopus (Linnaeus, 1758)*	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) *(lien)*
				Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature *(lien)*
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*
Angiospermes	113838	*Plantago cornutii Gouan, 1773*	Déterminante	Liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Cramm Patrice		
	M. James MOLINA, CBNMP		
	M. James MOLINA, SFF, CBNMP		
	M. Jérémie BARRET, CEN L-R, CBNMP		
	M. Mario KLESCZEWSKI, CEN L-R, CBNMP		
	M. Olivier ARGAGNON, M. James MOLINA, M. Vincent GAUDILLAT, CBNMP		
	Patrice Cramm , CEN LR		

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	Xavier Rufray, CEN LR		